

Assemblée du 7 novembre 2011 (8)

Assemblée des membres du conseil de la municipalité de Sainte Monique de Honfleur tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 7 novembre 2011 à 19 heures 30.

Présences

A cette assemblée sont présents les membres du conseil municipal, à savoir Mesdames Nancy Brisson et Huguette Savard ainsi que Messieurs Pascal Gauthier, Gilles Cayouette, Francis Tremblay et Mario Desbiens, faisant tous partie du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Georges Bouchard, maire.

Absence : aucune

Résolution # 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que lu et modifié et de garder l'item varia ouvert. L'ordre du jour se détaille comme suit :

01. Prière d'ouverture
02. Lecture et adoption de l'ordre du jour
03. Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2011
04. Correspondance
05. Acceptation des comptes
06. Règlement sur l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie (310-11)
07. Règlement sur le colportage et la sollicitation (1003-11)
08. Modification règlement 302-10
09. Règlement 292-08 adoption finale (villégiature 34B rang 5, 29A rang 6)
10. Soumission entretien d'hiver, chemin des Patriotes
11. Prévisions budgétaires 2012 OMH
12. Mandat de représentation aux avocats vs réclamation Inter Projet
13. Panification des travaux taxe d'accise et contribution du Québec (TECQ)
14. Financement des Travaux Préco (14 novembre)
15. Majoration de la marge de crédit de la municipalité
16. Formation en éthique 18 novembre (l'Ascension)
17. Vente de terrain parc industriel (annulation résolution # 13 du 2 mars 2009)
18. Rapport des comités et représentations
 - a) Travaux publics (poteaux lac Johnny, travaux rangs, PARRM, poteaux)
 - b) Service incendie
 - c) Urbanisme
 - d) Loisirs
 - e) MRC (services techniques, VHR)
 - f) Rapport autres comités et représentations
20. Mentions à l'item varia
 - a) Terrain Irving
 - b) Fondation Hôtel Dieu d'Alma
 - c) Fabrique de Ste Monique
 - d) Centre de conditionnement physique (toiture)
21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

Résolution # 2 Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2011

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 3 octobre 2011 tel qu'il a été rédigé. Il est également résolu à l'unanimité d'en exempter la lecture à cette assemblée.

CORRESPONDANCE

1. Rio Tinto Alcan. Demande d'autorisation pour des travaux de protection des berges sur les parties de lots qui seront réalisés en hiver 2012 soit :

- a) 29B Rang 6, 37 et 38 rang 4 pour des accès de 8 mètres
- b) Lot 81 et lots 86 à 88 Rang 1 (brise-lames, perré, technique végétale 730 m)

2. Opération Nez Rouge. Demande de commandite à cette activité de raccompagnement qui se tiendra les 2, 3, 8, 9, 10 décembre, du 15 au 23 décembre et du 27 au 31 décembre 2011.

3. Société des Fabricants Régionaux. Invitation à la municipalité de participer à la stratégie régionale de mise en valeur des fabricants de la région et de leurs services et produits.

4. Les Fleurons du Québec. Résultats de l'évaluation de la municipalité par le programme de classification horticole des Fleurons du Québec. Dévoilement et remise officielle de la 6^{ième} édition des Fleurons du Québec qui aura lieu le 17 novembre à St Hyacinthe. La municipalité a obtenu 2 fleurons et il s'en est fallu de peu qu'elle en obtienne un troisième.

Note à la correspondance : les sujets 1 et 2 font l'objet d'une résolution adoptée lors de cette assemblée alors que les sujets 3 et 4 font l'objet des commentaires suivants :

- sujet 3. Il est demandé à la municipalité de contribuer à l'installation d'une affiche au coût de 400 \$ faisant la promotion de l'achat local.
- sujet 4. La municipalité a obtenu 2 fleurons, presque 3. Le conseil est fort satisfait de cette première participation. Le pointage sera revu dans 3 ans.

Résolution # 3 Certificat de stabilisation des berges, Rio Tinto Alcan

Il est proposé par M. Francis Tremblay, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Jean Claude Duchesne, dg, à émettre un certificat d'autorisation pour des travaux de protection des berges qui seront entrepris par Rio Tinto Alcan sur les sites 93.14.01 et 2012.14.01 comprenant des parties des lots 29B Rang 5, 37 et 38 rang 4 pour des accès de 8 mètres ainsi que des parties du lot 81 et lots 86 à 88 Rang 1 (brise-lames, perré, technique végétale 730 mètres).

Résolution # 4 Opération Nez Rouge, commandite 100 \$

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité de verser une commandite de 100 \$ à l'organisme Opération Nez Rouge pour soutenir ses activités de raccompagnement à domicile au cours du mois de décembre 2011.

Résolution # 5 Service Tel Aide, commandite 100 \$

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par M. Francis Tremblay et résolu à l'unanimité de verser une commandite de 100 \$ à l'organisme Tel Aide à titre de contribution dans ses efforts de soutien communautaire.

Résolution # 6 Acceptation des comptes

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par Mme Nancy Brisson et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des déboursés du mois d'octobre de la municipalité, ladite liste étant ainsi détaillée...

Chèque	Destinataire et raison de paiement	Montant
3443	Georges Bouchard (congrès FQM)	1 342.17
3449	Loto-vélo (véloroute)	120.00
3450	Visa (Huguette Savard, congrès FQM)	35.43
3451	Hydro Québec (puits, citerne, lumières de rues)	3 377.26
3457	Postes Canada (médiapostes)	51.84
3459	Hydro Québec (immeubles, pompes)	951.46
3461	Acklands Grainger (test service incendie)	142.41
3462	Alain Gauthier (émission des permis)	544.20
3463	Asphalte Dallaire & St Pierre (asphalte rang 7)	92 194.32
3464	Bell Mobilité (cellulaires)	285.69
3465	Bell (téléphone, fax)	547.18
3466	Biolab (analyse de l'eau)	166.68
3467	BNCU (essence, réparation)	844.69
3468	Carl Brisson (Sécurité Halloween)	30.00
3473	Dave Larouche (Sécurité Halloween)	30.00
3481	Gérard Gilbert (Sécurité Halloween)	30.00
3491	Marcel Fortin (Sécurité Halloween)	30.00
3496	Philippe Duchesne (Sécurité Halloween)	30.00
3502	Simon Gagnon (Sécurité Halloween)	30.00
3469	Caïn, Lamarre, Casgrain, Wells (avis)	1 033.60
3470	CAL (Préco sud, rues)	104 553.22
3471	Chem Action (pièces puits)	412.41
3472	CTA (tapis guichet automatique)	26.32
3474	Distribution Chlore Saguenay (chlore)	541.37
3475	Dicom (transport pièces)	19.03
3476	Épicerie DJ Tremblay (représentation, Halloween)	62.21
3477	Les Électriciens du Nord (lumières de rues)	2 067.32
3478	Extincteurs SLSJ (vérification boyau incendie)	44.03
3479	Génivar (Préco sud, eau potable)	4 751.65
3480	Georges Bouchards (déplacement)	30.00
3482	Ghislain Gilbert (remboursement cond. physique)	40.00
3483	Groupe D-Tech (vérification, reprogrammation)	461.40
3484	Hydro Québec (lumières de rues)	1 719.12
3485	Inspec Sol (Préco sud)	23 971.06
3486	Jean Claude Duchesne (déplacement)	60.00
3487	Journal le Lac St Jean (avis dépôt rôle)	166.91
3488	Lachance Asphalte (Préco sud)	39 269.12
3489	Lachance P. Autos (véhicules, immeubles, pompes)	1 407.87
3490	Larouche, Lalancette, Pilote, Avocats (frais légaux)	501.27
3492	Mégaburo (photocopieurs)	181.85
3493	Distribution M.I.G.H. (scie à béton)	455.53
3494	MRC Lac St Jean Est (vidanges, bacs bleus)	9 683.11
3495	Produits BCM (Volet II, asphalte froide, antigel)	3 133.17
3497	Produits Entretien Boily (produits sanitaires)	153.80
3498	Produits Sanitaires Lépine (fondant à glace)	712.03
3499	Relais Chez Nick-O (essence)	301.37
3500	Rodrigue Girard, (voirie, écluse)	720.00
3501	Croix Rouge Canadienne (contribution annuelle)	125.00
3505	Terrassement Belleau (nivelage, voirie, Précó Sud)	62 975.51

3506	Thibeault & Associés (fournitures service incendie)	932.66
3507	Top Imaj (panneau de signalisation)	90.00
3508	Traitement Intel eau (puits)	<u>881.05</u>

TOTAL **362 266.32**

Préco Sud **\$184171.19**

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par le présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du procès-verbal de cette assemblée.

Jean Claude Duchesne, dg

Résolution # 7 **Règlement 310-11, éthique et déontologie élus municipaux**

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 310-11 ayant pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Résolution # 8 **Règlement 1003-11, colportage et sollicitation**

Il est proposé par M. Francis Tremblay, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 1003-11 ayant pour objet d'établir des règles en matière de colportage et de sollicitation sur le territoire de la municipalité de Sainte Monique.

Résolution # 9 **Règlement 302-10, modification**

Attendu que le terme de remboursement décrété au règlement 302-10 est supérieur à la période de versement de la subvention, une résolution du conseil est requise pour le modifier;

Il est pour ce motif proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu unanimement que l'article 5 du règlement 302-10 soit remplacé par le suivant :

Article 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Résolution # 10 Règlement 292-08 (adoption finale)

Attendu que la municipalité de Sainte Monique a procédé selon les étapes légales à l'adoption du règlement 292-08 en vue de procéder à une modification au zonage afin de permettre l'usage de la villégiature sur une partie du lot 34B rang 5 et le lot 29A du rang 6

Attendu que le règlement concerné avait fait l'objet d'une adoption (1^{er} projet), d'une publication dans un journal distribué sur le territoire de la MRC de Lac St Jean Est (Le Lac St Jean), qu'il a fait l'objet d'une consultation publique, de la tenue d'un registre (sans mention d'opposition ou demande de modification) et de l'adoption en second projet sans qu'il y ait une de modification;

Attendu que pour le valider et obtenir un certificat de conformité de la MRC de Lac Saint Jean Est, il doit être adopté en version finale, ledit règlement n'ayant pas été modifié depuis sa présentation et que son adoption finale a fait l'objet d'un oubli;

Il est proposé par M. Francis Tremblay, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 292-08 selon sa version finale et qu'il fasse l'objet d'une demande de certificat de conformité de la MRC de Lac Saint Jean Est.

Résolution # 11 Entretien d'hiver chemin des Patriotes

Attendu que la municipalité de Sainte Monique a procédé par appel d'offres en vue d'effectuer l'entretien d'hiver du chemin des Patriotes et qu'à cet effet, la municipalité a reçu deux soumissions dont les propositions sont les suivantes :

Entrepreneur	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Total
Déneigement MG Enr	3 200 \$	3 400 \$	3 600 \$	10 200 \$
Terrassement Belleau	7 500 \$	8 500 \$	9 500 \$	25 500 \$

Attendu que l'entreprise Déneigement MG a déposé l'offre de service la plus basse et la plus avantageuse pour la municipalité;

Il est pour ces motifs proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité de retenir les services de Déneigement MG pour le déneigement d'hiver du Chemin des Patriotes.

Note : une lettre sera transmise au propriétaire du chemin afin qu'il puisse entreprendre les travaux nécessaires de mise aux normes dudit chemin. La municipalité avait contribué financièrement à la réalisation de ces travaux afin qu'il puisse être entretenu selon les mêmes conditions que les autres chemins municipaux.

Résolution # 12 Prévisions budgétaires 2012 OMH

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par M. Francis Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des prévisions budgétaires de l'OMH pour l'année 2012 et prévoyant une contribution de la municipalité au montant de 3 990 représentant 10% du déficit prévu.

Résolution # 13 Mandat au procureur Me Jean Hudon Vs Inter Projet

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité de mandater le bureau d'avocats Larouche Lalancette Pilote Hudon en vue de représenter la municipalité de Sainte Monique concernant une réclamation intentée contre elle en cour.

Résolution # 14 Planification des travaux, TECQ

Attendu que

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée la présente résolution.

Résolution # 15 Majoration de la marge de crédit de 500 000 \$

Attendu que la municipalité de Sainte Monique a procédé à des travaux majeurs dans le cadre du programme de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout en 2010 et 2011;

Attendu que les travaux réalisés ont été supérieurs à ceux estimés qu'il y a eu un dépassement des coûts;

Attendu que pour assurer le paiement des fournisseurs et terminer l'année, la municipalité aura besoin d'une majoration de sa marge de crédit;

Il est pour ces motifs proposé par M. Francis Tremblay, appuyé par Mme Nancy Brisson et résolu à l'unanimité de faire une demande de majoration de 500 000 \$ de la marge de crédit de la municipalité de Sainte Monique en attendant le remboursement de subventions, le tout pour une période allant jusqu'au 15 février 2012.

FORMATION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Tous les membres du conseil municipal sont inscrits à la session de formation en éthique et déontologie qui se tiendra vendredi le 18 novembre à l'Ascension, de 9H00 à 16H00. Cette formation est de nature obligatoire, c'est-à-dire imposée par le ministère des Affaires Municipales à tous les membres du conseil des villes et municipalités du Québec, de même que le règlement adopté en cette assemblée sur l'éthique et la déontologie.

FINANCEMENT TRAVAUX PRECO

Les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout, trottoirs et bordures sont terminés. Ils ont été finalisés avant le 31 octobre et font l'objet d'une demande de financement qui sera effectué par émission d'obligation le 14 novembre prochain. Le conseil municipal tiendra une assemblée publique la journée même du financement afin d'adopter les résolutions confirmant l'acceptation des offres reçues ainsi que les termes du financement. L'émission tient compte d'un refinancement des travaux de la rue Bouchard (248 800 \$). Dans le cadre de cette démarche, le conseil municipal mandate le ministre des Finances en vue de publier l'appel d'offres et également de recevoir et ouvrir les soumissions afférentes à cette demande de financement. Les résolutions suivantes le confirment.

Résolution # 16 **Publication appel d'offres, financement travaux Préco**

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par Mme Nancy Brisson et résolu à l'unanimité d'autoriser le ministre des Finances du Québec à publier un appel d'offres public dans le cadre d'une émission d'obligations au montant de 3 227 000 \$ comprenant une partie des travaux Préco (2 978 200 \$) et un refinancement de règlement (248 800 \$) dont l'ouverture aura lieu le 14 novembre 2011 à 11H00.

Résolution # 17 **Mandat pour recevoir et ouvrir des soumissions**

Attendu que la municipalité de Sainte Monique désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

Il est proposé par M. Francis Tremblay, appuyé par Mme Nancy Brisson et résolu unanimement que le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal du Québec pour et au nom de la Municipalité de Sainte Monique.

Résolution # 18 **Annulation de vente de terrain parc industriel**

Attendu qu'un promoteur avait soumis au conseil un projet en vue d'acquérir des espaces de terrain au parc industriel de Sainte Monique et qu'à cet effet, le conseil avait adopté une résolution lors de l'assemblée du 2 mars 2009 consentant à la vente;

Attendu que le promoteur n'a pas réalisé le projet attendu et que l'offre de la municipalité confirmée par la résolution # 13 de ladite assemblée devient caduque;

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'annuler la résolution # 13 du 2 mars 2009 qui avait consenti une vente de terrain au parc industriel et d'annuler la résolution qui avait été votée à cet effet.

RAPPORT DES COMITÉS

TRAVAUX PUBLICS

Les travaux de remplacement des conduites et autres travaux connexes (Préco) ont été achevés avant le 31 octobre dernier. Divers travaux de voirie ont été réalisés dont le creusage de fossés dans les rangs 8 et 12 ainsi qu'au Lac Johnny, y compris des travaux de pavage au rang 7. Certains poteaux d'Hydro Québec sont dans le chemin autour du lac Johnny, il serait important de les déplacer pour faciliter l'entretien du chemin.

Résolution # 19 Déplacement de poteaux, lac Johnny

Attendu que plusieurs poteaux de téléphone ou de transport de lignes électriques sont situés sur le parcours du chemin autour du Lac Johnny et qu'ils constituent un obstacle pour permettre le déneigement approprié du chemin en hiver et son entretien d'été;

Il est pour ces motifs proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par Mme Nancy Brisson et résolu à l'unanimité de demander à la société Hydro Québec de déplacer 6 poteaux qui constituent un obstacle pour l'entretien du chemin du Lac Johnny.

Résolution # 20 Travaux pavage Rang 7 PARRM, remboursement

Il est proposé par M. Francis Tremblay, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins de la municipalité (rang 7) pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports. Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

SERVICE INCENDIE

Il y a eu beaucoup d'appels qui ont été reçu au service 911 faisant appel aux diverses casernes au cours des mois de juin, juillet et août derniers. Plus de 30 appels ont été reçus à la centrale durant ces trois mois; cette augmentation a causé un rattrapage de la moyenne. En 2010, 77 appels ont été reçus pour ce trimestre alors qu'en 2011, on en a reçu 72 pour la même période. La régie a dégagé un surplus de 200,000 \$. De ce montant, une somme de 100,000 \$ sera convertie en solde disponible et conservée dans les coffres de la Régie pour l'achat d'équipement aux municipalités selon une redistribution basée sur la richesse foncière uniformisée et la population. Pour Sainte Monique, le montant disponible pour l'achat d'équipement sera de 14,130 \$. C'est la régie qui assumera la gestion des achats pour les municipalités participantes.

URBANISME

a) Une démarche plus serrée a été entreprise en vue de rappeler à deux restaurants concernés de répondre aux normes d'occupation (endroits publics) et de se conformer quant à leur installation septique.

b) Le comité a reçu et étudié 2 demandes de dérogations mineures. Elles ont été publiées dans le journal municipal. L'une d'elles pourrait faire l'objet de conditions selon les circonstances (celle de Stacy Tremblay). La demande sera étudiée à la réunion du CCU lundi le 14 novembre à 19H00.

c) Le grand ménage. Plusieurs citoyens ont collaboré à la demande de l'inspecteur. Certains ont ignoré l'avis publié et la lettre qu'ils ont reçue; ils risquent d'être sous le

sous le coup d'un avis d'infraction... Une dernière visite aura lieu avant le milieu de novembre.

d) Logement intergénérationnel. Le conseil a reçu copie du projet de règlement sur cette nouvelle formule de résidence. Certains éléments de ce futur règlement sont sujets à discussion, ce qui permettra de le rendre plus adéquat.

e) Demande de permis. Beaucoup de gens croient, à tort, que le fait de compléter une demande de permis leur accorde le droit de procéder tout de suite aux travaux faisant l'objet de la demande. Un article a paru dans le journal municipal pour aviser la population qu'il n'est pas ainsi. Dorénavant, lorsqu'une demande sera faite, le demandeur recevra systématiquement un avis l'informant que les travaux ne pourront débuter qu'après l'émission du permis.

LOISIRS

La Commission se réunira le 16 novembre. Il sera question des sports d'hiver. La Maison Des Jeunes est maintenant ouverte. On discutera des attentes de la commission face aux responsables ou animateurs qui prendront en charge les activités de la MDJ.

MRC DE LAC ST JEAN EST

Le conseil de la MRC est en phase d'étude des prévisions budgétaires 2012. Une demande d'aide financière a été faite au ministère des Affaires Municipales en vue de fournir aux municipalités (regroupement) des services techniques dispensés par un ingénieur. Ce projet serait subventionné à raison de 50% par le gouvernement sur une base de 5 ans. Les municipalités de Saint Bruno, Alma et Lamarche ne feront pas partie de cette entente. La municipalité de Sainte Monique assumera des frais de 5,000 \$ au budget de 2012 pour ce service. Il est fait mention que les services seront facturés à la demande, de sorte que chaque municipalité qui n'aura pas fait de demande accumulera une forme de crédit au fil des années.

Le président de la cité du Quad (Jean Yves Tardif) a été avisé que les chemins municipaux seront interdits à la circulation pour les véhicules hors route (VHR) à partir du 1^{er} mars prochain. Il a été avisé que s'il désire que la situation change, il lui faut déposer un projet pour faire en sorte de retirer les VHR du circuit routier. La municipalité de Ste Monique a fait sa part dans ce dossier, c'est à la cité du Quad de faire la sienne.

MENTIONS A L'ITEM VARIA

- **Terrain Irving.** L'emplacement de la société Irving qui était occupé par l'ancienne station service et situé à l'intersection des rues Honfleur et Melançon est toujours en vente. La municipalité a déposé une offre d'achat pour cet emplacement et a reçu un projet de contrat. Les conditions afférentes à cet achat généreront des contraintes majeures d'abord en limitant l'usage et en rendant la municipalité responsable des dommages qui seraient occasionnés par l'élargissement des 3 zones contaminées qui devront faire l'objet d'un plan de réhabilitation. A cet effet, le conseil municipal estime qu'il procédera à l'achat de ce terrain selon une condition qu'il précise dans la résolution suivante...

Résolution # 21 Terrain société Irving, achat conditionnel

Il est proposé par M. Francis Tremblay, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte Monique confirme à la Société Irving (Cobalt Properties) qu'elle sera intéressée à se porter acquéreur de l'emplacement situé à l'intersection des rues Honfleur et Melançon à la condition expresse que cet emplacement soit décontaminé selon la catégorie de type résidentiel.

- **Fondation Hôtel Dieu d'Alma.** La Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma procède à une nouvelle levée de fonds. Sainte Monique est la seule municipalité qui n'a pas adhéré à la campagne de financement. Le conseil municipal n'estime pas qu'il faille changer d'optique en considérant qu'il subventionne la fondation d'une autre façon puisqu'il aide financièrement au maintien des services de l'Auberge du Bon Temps. Ce faisant, il garde des résidents qui auraient été depuis longtemps des patients qui auraient occupé le 5^{ième} étage de l'hôpital. En gardant dans notre localité certaines personnes qui ont besoin de plus de soins, ce qui est évidemment la volonté du conseil d'administration de l'Auberge et celle de la municipalité, cela allège les services qu'auraient dû donner l'hôpital d'Alma dans le département des services de longue durée. Indirectement, la municipalité subventionne la fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma en soutenant financièrement l'Auberge du Bon Temps.

- **Fabrique de Ste Monique.** Suite à une convocation publique pour le maintien des services du culte à l'église de Sainte Monique, principalement pour les frais générés pour son maintien, une réunion a été tenue mercredi le 26 octobre dernier. En vue de mieux structurer les services offerts à la population et d'alléger les frais, une étude est en cours afin de monter un projet pour l'aménagement d'un salon funéraire au sous-sol de l'église. Cette partie pourrait être aménagée afin de lui donner un cachet plus intime. Le programme " La Ruralité " pourrait être mis à contribution dans cette démarche. Même si les gens ne vont pas à l'église à toutes les semaines, personne n'a envie de perdre les services dispensés à l'église de Ste Monique et encore moins de la voir fermée. C'est un immeuble qui représente un patrimoine important dans la collectivité. On estime que si chaque personne demeurant à Sainte Monique donnait 1 \$ par semaine, cela suffirait aux besoins financiers de la Fabrique.

- **Centre de conditionnement physique.** Le comité de gestion du centre de conditionnement physique évalue la possibilité de pouvoir rénover la toiture de l'immeuble qui date de 16 ans. Une vérification sera faite afin de confirmer si le projet de rénovation pourrait être admissible à une subvention. Il est certain que l'état précaire de la toiture occasionnera des frais d'entretien dans les prochaines années d'où la nécessité d'intervenir plus tôt que trop tard.

PERIODE DE QUESTIONS

Question 1. Quand va-t-on procéder au ramassage des accessoires et de la tuyauterie qui sont sur le terrain de balle lente?

Réponse. Il est fort probable que cet emplacement sera dégagé dans les prochains jours et que s'il y a matière à retourner des fournitures, celles-ci seront récupérées la semaine prochaine afin d'éviter qu'elles passent l'hiver à cet endroit.

Question 2. La passerelle sera-t-elle entretenue cet hiver?

Réponse. Les motoneigistes n'ont pas à craindre, un entrepreneur assumera la charge de veiller à ce que la passerelle qui traverse la rivière Péribonka soit déneigée ou recouverte d'un minimum de neige. Chacune des MRC (Maria Chapdelaine et Lac St Jean Est) versera 1,000 \$ pour défrayer cet entretien d'hiver.

Question 3. Doit-on bloquer l'accès à la rue Bouchard pour les motoneigistes?

Réponse. Oui. Les usagers contourneront la rue Bouchard en passant en façade du garage Crevier et en utilisant l'ancien chemin. La sûreté du Québec ne devrait pas procéder à l'émission de billets d'infraction en considérant qu'il ne s'agit pas d'une manœuvre intentionnelle visant à circuler sur la route régionale et en comptant sur le gros bon sens dans l'exercice de leur fonction.

Résolution # 22 Ajournement de l'assemblée

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité d'ajourner la présente assemblée au lundi 14 novembre à 19H30.

L'assemblée est ajournée à 21H15.

M. Georges Bouchard, maire

Jean Claude Duchesne, dg